

Santé : un tiers des 500 000 défibrillateurs cardiaques déployés en France seraient hors service



Les “exploitants” qui ont installé des DAE, ont l’obligation d’assurer une maintenance. ©
Crédit photo : Stéphane Durand / Sud Ouest

Par Sudouest.fr

Publié le 29/05/2024 à 8h26.

Mis à jour le 29/05/2024 à 11h15.

Une société de maintenance a contrôlé plus de 6 000 défibrillateurs cardiaques. Selon elle, un tiers des 500 000 machines installées en France seraient hors service

Environ un tiers des 500 000 défibrillateurs installés en France seraient en fait hors service ainsi que le révèle FranceInfo, d’après les conclusions d’un rapport de Matecir Defibril. Entre 2021 et 2023, la société a inspecté 6 021 défibrillateurs et tire une conclusion assez alarmante de cet audit.

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère de la Santé a promu, depuis 2007, l'implantation des « défibrillateurs automatisés externes » (DAE) sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès.

Les collectivités qui en ont installé sur leur territoire n'assurent pas forcément leur maintenance, alors que ces équipements fonctionnent sur piles et nécessitent un renouvellement des électrodes. Près de 60 % des défibrillateurs inspectés par Matecir Defibril présentent « une anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement », indique l'ARLoD, association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs.

Obligation de maintenance

Ce constat nécessite selon elle une évolution de la législation pour obliger les collectivités et les entreprises à entretenir régulièrement ces équipements. Mais le ministère de la Santé rappelle sur son site que les exploitants de DAE sont déjà soumis à une obligation de maintenance.